

ATTESTATION D'ACCREDITATION**ACCREDITATION CERTIFICATE****N° 5-0544 rév. 9**

Le Comité Français d'Accréditation atteste que :
The French Committee for Accreditation certifies that :

CERTIPAQ BIO
77 impasse Jean Mouillade
85000 LA ROCHE-SUR-YON

SIREN : 790189492

satisfait aux exigences de la norme / *fulfils the requirements of the standard*
NF EN ISO/IEC 17065:2012
et aux règles du Cofrac / *and Cofrac rules*

pour les activités de certification dans les domaines suivants / *for certification activities in the following areas :*

Agro - Agri - Alimentaire / Food, Agro and agri business

réalisées par l'entité **CERTIPAQ BIO** et le(s) implantation(s) éventuelle(s) intervenant dans le cadre de l'accréditation octroyée, située(s) aux adresses ci-dessous / *performed by the above mentioned entity and the location(s) involved in the accreditation process, at the addresses below :*

/

et précisément décrites dans la ou les annexes techniques suivantes / *and precisely described in the following technical appendix :*

5-0544 rév. 9

Le Cofrac est signataire de l'accord multilatéral d'EA pour l'accréditation pour les activités objets de la présente attestation / *Cofrac is signatory of the European co-operation for Accreditation (EA) Multilateral Agreement for accreditation for the activities covered by this certificate.*

Date de prise d'effet / *granting date* : **01/10/2023**
Date de fin de validité / *expiry date* : **30/09/2028**

Validée par **Hélène TAGZOUT**
La Responsable du Pôle Services, Produits, Vérification,
Agroalimentaire,
Pole manager - Services, Products, Verification, Agri-food,
Par délégation du Directeur Général
On behalf of the General Director

La présente attestation n'est valide qu'accompagnée de son annexe technique.
This certificate is only valid if associated with the technical appendix.

L'accréditation peut être suspendue, modifiée ou retirée à tout moment. Pour une utilisation appropriée, la portée de l'accréditation et sa validité doivent être vérifiées sur le site internet du Cofrac (www.cofrac.fr).
The accreditation can be suspended, modified or withdrawn at any time. For a proper use, the scope of accreditation and its validity should be checked on the Cofrac website (www.cofrac.fr).

Cette attestation annule et remplace l'attestation N° 5-0544 Rév 8. *This certificate cancels and replaces the certificate N° 5-0544 Rév 8.*
Seul le texte en français peut engager la responsabilité du Cofrac. *The Cofrac's liability applies only to the French text.*

Comité Français d'Accréditation - 52, rue Jacques Hillairet 75012 PARIS Tél. : +33 (0)1 44 68 82 20 – Fax : 33 (0)1 44 68 82 21 Siret : 397 879 487 00031 www.cofrac.fr
--



Section Certifications

ANNEXE TECHNIQUE
TECHNICAL APPENDIX

N° 5-0544 rév. 9

Organisme accrédité / *Entity accredited* :
CERTIPAQ BIO

Pour : CERTIPAQ BIO - LA ROCHE-SUR-YON

Agro - Agri - Alimentaire / Certification du mode de production Agriculture Biologique /
 Certification du mode de production agriculture biologique pour les opérateurs français (v2022) #
Food, Agro and agri business /
Certification of organic production methods for French operators (v2022)

Processus / process	Programme de certification / certification scheme	Type de certification (cf. ISO/IEC 17067) / certification type
a) les végétaux et les produits végétaux non transformés, y compris les semences et les autres matériels de reproduction des végétaux (unprocessed plants and plant products, including seeds and other plant reproductive material)	Règlement (UE) 2018/848 relatif à l'agriculture biologique Règlement (UE) 2017/625 relatif aux contrôles officiels et leurs règlements/documents communautaires associés Code rural et de la pêche maritime, Livre VI, Titre IV, chap.1, section 1 et chap.2, 3 Dispositions de contrôles communes de l'INAO relatives à l'agriculture biologique et toutes règles associées Procédure de contrôle type de l'OC (Regulation EU n°2018/848, EU n°2017/625, their corrigendum and relevant Europeans, French laws/rules endorsed by INAO and standard control procedure of the CB) PORTEE FLEXIBLE (Flexible scope): liste des activités accréditées disponibles auprès de l'OC	6
b) les animaux et les produits animaux non transformés (livestock and unprocessed livestock products)	Règlement (UE) 2018/848 relatif à l'agriculture biologique Règlement (UE) 2017/625 relatif aux contrôles officiels et leurs règlements/documents communautaires associés Code rural et de la pêche maritime, Livre VI, Titre IV, chap.1, section 1 et chap.2, 3 Dispositions de contrôles communes de l'INAO relatives à l'agriculture biologique et toutes règles associées Procédure de contrôle type de l'OC (Regulation EU n°2018/848, EU n°2017/625, their corrigendum and relevant Europeans, French laws/rules endorsed by INAO and standard control procedure of the CB) PORTEE FLEXIBLE (Flexible scope): liste des activités accréditées disponibles auprès de l'OC	6
c) les algues et les produits de l'aquaculture non transformés (algae and unprocessed aquaculture products)	Règlement (UE) 2018/848 relatif à l'agriculture biologique Règlement (UE) 2017/625 relatif aux contrôles officiels et leurs règlements/documents communautaires associés Code rural et de la pêche maritime, Livre VI, Titre IV, chap.1, section 1 et chap.2, 3 Dispositions de contrôles communes de l'INAO relatives à l'agriculture biologique et toutes règles associées Procédure de contrôle type de l'OC (Regulation EU n°2018/848, EU n°2017/625, their corrigendum and relevant Europeans, French laws/rules endorsed by INAO and standard control procedure of the CB) PORTEE FLEXIBLE (Flexible scope): liste des activités accréditées disponibles auprès de l'OC	6
d) les produits agricoles transformés, y compris les produits de l'aquaculture, destinés à l'alimentation humaine (processed agricultural products, including aquaculture products, for use as food)	Règlement (UE) 2018/848 relatif à l'agriculture biologique Règlement (UE) 2017/625 relatif aux contrôles officiels et leurs règlements/documents communautaires associés Code rural et de la pêche maritime, Livre VI, Titre IV, chap.1, section 1 et chap.2, 3 Dispositions de contrôles communes de l'INAO relatives à l'agriculture biologique et toutes règles associées	6

	<p>Procédure de contrôle type de l'OC (Regulation EU n°2018/848, EU n°2017/625, their corrigendum and relevant Europeans, French laws/rules endorsed by INAO and standard control procedure of the CB)</p> <p>PORTEE FLEXIBLE (Flexible scope): liste des activités accréditées disponibles auprès de l'OC</p>	
e) les aliments pour animaux (feed)	<p>Règlement (UE) 2018/848 relatif à l'agriculture biologique Règlement (UE) 2017/625 relatif aux contrôles officiels et leurs règlements/documents communautaires associés Code rural et de la pêche maritime, Livre VI, Titre IV, chap.1, section 1 et chap.2, 3 Dispositions de contrôles communes de l'INAO relatives à l'agriculture biologique et toutes règles associées Procédure de contrôle type de l'OC (Regulation EU n°2018/848, EU n°2017/625, their corrigendum and relevant Europeans, French laws/rules endorsed by INAO and standard control procedure of the CB) PORTEE FLEXIBLE (Flexible scope): liste des activités accréditées disponibles auprès de l'OC</p>	6
f) le vin (wine)	<p>Règlement (UE) 2018/848 relatif à l'agriculture biologique Règlement (UE) 2017/625 relatif aux contrôles officiels et leurs règlements/documents communautaires associés Code rural et de la pêche maritime, Livre VI, Titre IV, chap.1, section 1 et chap.2, 3 Dispositions de contrôles communes de l'INAO relatives à l'agriculture biologique et toutes règles associées Procédure de contrôle type de l'OC (Regulation EU n°2018/848, EU n°2017/625, their corrigendum and relevant Europeans, French laws/rules endorsed by INAO and standard control procedure of the CB) PORTEE FLEXIBLE (Flexible scope): liste des activités accréditées disponibles auprès de l'OC</p>	6
g) les autres produits énumérés à l'annexe I du présent règlement ou non couverts par les catégories précitées (other products listed in Annex I to this Regulation or not covered by the previous categories)	<p>Règlement (UE) 2018/848 relatif à l'agriculture biologique Règlement (UE) 2017/625 relatif aux contrôles officiels et leurs règlements/documents communautaires associés Code rural et de la pêche maritime, Livre VI, Titre IV, chap.1, section 1 et chap.2, 3 Dispositions de contrôles communes de l'INAO relatives à l'agriculture biologique et toutes règles associées Procédure de contrôle type de l'OC (Regulation EU n°2018/848, EU n°2017/625, their corrigendum and relevant Europeans, French laws/rules endorsed by INAO and standard control procedure of the CB) PORTEE FLEXIBLE (Flexible scope): liste des activités accréditées disponibles auprès de l'OC</p>	6

Agro - Agri - Alimentaire / Certification du mode de production Agriculture Biologique /

Certification du mode de restauration biologique #

Food, Agro and agri business /*Certification of organic catering*

Processus / process	Programme de certification / certification scheme	Type de certification (cf. ISO/IEC 17067) / certification type
Mode de restauration hors foyer à caractère commercial en agriculture biologique	<ul style="list-style-type: none"> - Arrêté du 09/12/2019 - Cahier des charges relatif à la restauration hors foyer à caractère commercial en agriculture biologique - INAO-DEC-CONT-AB - Dispositions de contrôle communes au cahier des charges relatif à la restauration hors foyer à caractère commercial en agriculture biologique et les règles établies par l'INAO disponibles sur son site internet - Plan de contrôle validé par l'INAO disponible auprès de l'OC French law relevant about organic restaurant (see french version) and rules from INAO, available in INAO's website - Control plan, approved by INAO and available on certification body	6

Date de prise d'effet / *Granting date* : **01/10/2023**

Accréditation rendue obligatoire dans le cadre réglementaire français précisé par le texte cité en référence dans le document cofrac CERT CPS INF 02 disponible sur www.cofrac.fr

En l'absence de date ou de version, la version qui s'applique est la version en vigueur, disponible sur demande auprès de l'OEC. In the absence of date or version, the applicable version is the current version, available on request from the CAB.

Cette annexe technique annule et remplace l'annexe technique 5-0544 Rév. 8. This technical appendix cancels and replaces the technical appendix 5-0544 Rév. 8

Comité Français d'Accréditation - 52, rue Jacques Hillairet 75012 PARIS

Tél. : +33 (0)1 44 68 82 20 – Fax : 33 (0)1 44 68 82 21

Siret : 397 879 487 00031

www.cofrac.fr